



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

CAP de l'Inspection du Travail Du 22 septembre 2015

Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Sur le stage des Inspecteurs Elèves du travail

Nous avons été saisis par les Inspecteurs Elèves du travail qui nous ont fait part des difficultés que rencontrent certains d'entre eux dans l'attribution d'un lieu de stage. En effet, l'administration qui s'est engagée sur un certain nombre de critères d'attribution de stage ne semble pas les avoir toujours pris en compte. Certains IET se trouvent dans une position peu compatible avec leur situation personnelle.

La CFDT demande donc à l'administration de résoudre l'ensemble de ces difficultés pour permettre aux IET une scolarité la plus sereine possible.

De même, nous voulons souligner l'importance de la désignation systématique d'un maître de stage. Or, ce n'est pas toujours le cas alors que l'on sait que l'absence de tuteur est toujours préjudiciable à la scolarité d'un IET.

Concernant la réforme territoriale,

La communication du ministère **reste trop obscure. La réforme se poursuit donc sur un mode peu concerté.** Ceci accroît encore l'inquiétude des agents, notamment sur concernant d'éventuelles mobilités géographiques et/ou fonctionnelles. A ce titre, la CFDT vous demande de réaffirmer le principe de non mobilité géographique forcée.

De même, la CFDT vous interroge sur les prises de poste dans les services qui vont doubler : quel agent sera choisi et selon quelles modalités ? L'ensemble des postes d'une nouvelle DIRECCTE fera-t-il l'objet d'une vacance générale et d'une mise en concurrence des agents ? Dans la mesure où cela pourrait entraîner un changement de résidence administrative, la CAP sera-t-elle saisie ?

Autant de questions qui doivent trouver des réponses car elles nourrissent de nombreuses inquiétudes.

Une autre difficulté réside dans la récurrence des vacances a priorité infra régionales depuis quelques années. Le maintien de cette clause ne risque-t-il de cloisonner les nouvelles grandes régions les rendant totalement inaccessible pour des agents venus d'autres régions ? Ce blocage, certain pour les grades de l'encadrement supérieur (DT, DAT), risque également d'affecter la mutation des IT.

Concernant l'Inspection du travail,

Les conditions que nous avons identifiées comme primordiales à la réussite de la réforme de l'Inspection du travail ne sont pas encore réunies dans un contexte juridique et organisationnel qui reste inachevé.

Un an après la réforme de l'inspection du travail, la CFDT ne peut que s'inquiéter du chemin qui reste à parcourir. La CFDT ne peut que dénoncer cette situation qui, contrairement à ce qui est visé par cette réforme, génère ou maintient de trop nombreuses situations de difficultés, d'insatisfactions et donc de souffrances au travail.

Ainsi, les RUC, désignés comme point pivot de la réorganisation des UC et du SIT sont (sur)chargés par des tâches de pilotage, de d'appui, de contrôle. Ils pallient des insuffisances du système et ne peuvent exercer correctement leur métier, qui reste en cours de construction. Ils n'ont toujours pas de fiche de poste. Combien de fois la CFDT devra-t-elle la réclamer ?

En conséquence, nous voulons savoir :

- le nombre de postes de RUC vacants à ce jour ou susceptible de l'être d'ici fin 2015 du fait des départs en retraite ;
- comment seront désormais formés les nouveaux RUC alors qu'un effort de formation avait été assuré lors de la mise en place des UC ?
- quand sortiront les décrets d'application sur les nouveaux pouvoirs coercitifs de l'Inspection du travail ? Au-delà de la communication du calendrier de publication, il est nécessaire de mettre en œuvre dès maintenant les formations requises. Ne perdons pas de temps.

Sur la réforme du droit du travail et ses conséquences

Comme vous le savez, **le SYNTEF-CFDT n'est pas par principe défavorable à une réforme qui donne davantage de pouvoir normatif aux représentants du personnel et donc aux salariés ainsi qu'à une plus grande place à la négociation collective dans le secteur privé comme dans le secteur public. Cependant, cette réflexion doit à notre sens s'articuler autour de deux préoccupations :**

- **La promotion du caractère démocratique du processus de négociation : ce renforcement ne peut se faire sans celui de ses acteurs. En effet, le taux de syndicalisation de 7.7% dans la population salariée¹ (une catastrophe) ne permet pas d'envisager l'accroissement des accords signés sans questionner la légitimité des signataires et possiblement augmenter la défiance des salariés.**
- **Le maintien d'un socle protecteur des salariés. Nous n'oublions pas qu'encore aujourd'hui « c'est la liberté qui opprime et la règle qui affranchit ».**

Par ailleurs, cette réforme aura nécessairement des conséquences sur le travail de l'Inspection du travail puisqu'elle conduira à ajouter au droit positif une grande variété de normes contractuelles que l'inspection du travail aura à contrôler. Cela complexifiera nécessairement notre travail, en écho à ce qui s'est déjà passé lors de la mise en place des accords sur la réduction du temps de travail au début du siècle. Et qui a rendu le contrôle de la durée du travail plutôt complexe à entreprendre.

Il ne faudrait pas sous-estimer cet impact sur les contrôles des entreprises.

A ces différents titres, il faudra de nouveaux moyens tant pour les représentants des salariés que pour les services de contrôle.

Sur l'EPIT

Le SYNTEF-CFDT vous demande de communiquer très rapidement auprès des agents sur les conditions d'organisation de l'EPIT 2015 ainsi que les modalités de transport, hébergement et de remboursement des frais occasionnés notamment lié au fait que les oraux se dérouleront à Reims.

Sur le Pôle 3E

En UT comme en UR les agents restent inquiets sur leur avenir au regard des incertitudes qui subsistent sur ce qui pourrait être transféré ou non aux Régions. Le départ précipité d'Emmanuelle WARGON (DGEFP) n'étant pas de nature à rassurer.

Pourtant l'emploi reste la préoccupation majeure des français et la difficulté pour le gouvernement d'inverser durablement les chiffres du chômage justifie plus que jamais un **soutien fort aux agents du pôle 3E** et aux Directeurs d'UT, qui œuvrent au quotidien pour mettre en place les orientations politiques et les mesures en faveur de l'emploi. Si côté pôle T la DGT a préparé une feuille de route pour les DIRECCTE dans les régions qui vont fusionner, sauf erreur, nous n'avons rien vu d'analogue côté pôle 3E.

¹ Chiffres OCDE, 2013

La CFDT espère que notre nouvelle ministre prenne bien la mesure du champ Emploi et sache mieux s'impliquer que son prédécesseur, en comprenant l'intérêt de s'appuyer sur l'ensemble des agents du pôle 3E, très mobilisés et compétents.

Nous rappelons notre attachement à l'affectation de lauréat de l'EPIT au pôle 3^E. Cette demande n'a toujours pas reçu de réponse claire. Nous vous demandons de nous répondre sur ce point.

Les réponses de l'administration :

« **Sur les conséquences de la réforme territoriale**, une étude d'impact a été demandée aux préfigurateurs pour octobre 2015. Suite à cette étude d'impact, le 31 décembre 2015 devra être rendu un plan RH. Des primes pourront être versées aux agents en mobilité géographique (importante) et plus modeste pour les agents qui subiront une mobilité fonctionnelle s'il doivent suivre une formation de plus de 5 jours.

Concernant les IET, le principe est bien l'attribution d'un maître de stage. Quant au problème d'affectation de stage, la DRH et l'INTEFP seraient en train d'étudier les solutions possibles.

Concernant les EPIT, la DRH ne semble pas savoir exactement la position arrêtée quant à la prise en charge des frais engagés pour passer l'examen professionnel. Mais indique fournir une réponse en fin de semaine et une note envoyée aux DIRECCTE. Nous avons rappelé, encore une fois, la disparité des situations et la nécessité de prendre en charge une nuit voire deux nuitées pour certains agents très enclavés sur le territoire.

La DGT a rappelé que la note qu'elle a faite autour de la réforme territoriale était très orientée sur une volonté de renforcement de la compétence Transports de l'Inspection du travail. Il y a, à ce jour, un effondrement du nombre de contrôles dans le secteur. Par ailleurs, il a aussi précisé que les nouvelles régions pouvaient offrir des perspectives de redécoupage d'UC au-delà d'un département pour améliorer la cohérence socio-économique d'un secteur. La DGT rappelle que ce n'est qu'une option non obligatoire.

Sur la formation des nouveaux RUC, un séminaire était prévu à la fin de l'année mais va être décalé car les réflexions sont encore en cours tant là-dessus que sur la fiche de poste.

Sur les nouveaux pouvoirs de l'Inspection du travail, l'ordonnance est quasi-rédigée et commence le parcours de consultation. Elle sera en outre soumise aux groupes parlementaires pour simple avis. Elle devrait être promulguée en fin d'année.

L'emploi, la DGEFP nous dit que la priorité emploi n'a pas disparu.

Dans le cadre de la loi Notre, des Conventions de délégation de compétence devront être signées. De ce fait, les Conseils Régionaux ne pourront pas faire n'importe quoi et ce qui pourrait lui être délégué le sera sous contrôle des agents de l'Etat. La DGEFP a dit que le transfert de compétence ne se ferait qu'à la demande des Régions avec une autorisation de l'Etat et que le processus est long. (Mais oublis des alternances politiques qui pourraient conduire à une vraie décentralisation – CFDT).

Pour la CFDT, les déclarations de la DGEFP ne sont absolument pas rassurantes car d'une part, cela signifie que ces missions sont en sursis grâce au délai de réalisation et au caractère aléatoire de la demande des Régions ; d'autre part, la CFDT estime que nonobstant le fait qu'il s'agisse d'une « délégation de compétence » et non d'un transfert de mission via décentralisation, le contenu du travail des agents des Pôles 3^E sera nécessairement profondément modifié. »

Sur l'affaire Téfal, Mme Pfeiffer a obtenu la protection fonctionnelle.

Nomination des Responsables d'Unité de Contrôle (RUC)

Poste de RUC à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Marne Reims	ZITOUNI Ouarda	UT 13		1
UT Yvelines St Quentin	Non Pourvu			1
UT Tarn SV	CHAMFRAULT Anne	UT 81	TA n° 80	3
UT Hte Savoie	MARTIN Pascal Eric	UT 74		1
DIECCTE Mayotte URACTI	TOUZEL David (partage des voies)	DIECCTE Guyane	Vote pour C. Sangua Pour : CFDT CGT SNU ABST : Sud Contre : Administration	3

Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Nord Lille Pôle 3 ^E UT	BELGACEM Nadia	UR NPC		1

Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR PACA Adj pôle 3E	SAUVAGET Tristan	UT 30	TA N°20	1
DIECCTE Réunion Resp FSE/Adj Pôle	EMSELLEM Jonathan	DGEFP		1

Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Bourgogne Adj Resp Pôle T			Candidature retirée	
UR Bretagne Resp pluridisciplinaire	DOUESSIN Anita	DIRECCTE Bretagne	TA N°73 Vote demandé pour Mme LUET OS : Pour Adm : Contre	2
UR Centre Adj Resp Pôle T	FERNANDEZ Aurélia	UT 77	TA N°77	1
UR Paris Chef SRC	Non pourvu		Vote demandé Pour M. Keбал: Pour : CGT Abst : CFDT/SNU Contre : Adm	1

Mutations des Directeurs Adjoints du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Essonne Adj Resp pôle 3 ^E	Non libéré		Non libéré	1
UT Ariège DAT Emploi/Insertion	RUSSIUS Manuel	UR Midi Pyrénées	TA N°70	1
UT Gers DAT Emploi/Insertion	Non libéré		Non libéré	1
UT Alpes Hte Provence Adj RUT	Poste retiré		Poste retiré	1
UT Var Directeur Délégué	TESTOT Alain		Réintégration	1
DIECCTE Martinique Accès retour Emploi	MARTINE Véronique	DIECCTE Martinique	TA N°82	1
DIECCTE Guyane Resp. SRC	Poste retiré		Réexamen de la situation à la prochaine CAP (décembre 2015)	2
DIECCTE Réunion Audit Finance Pôle 3E	EMSELLEM Sandra	UT 94		3
DIECCTE Réunion Mission politiques territoriales	BAREL Dorothée	DIECCTE Réunion	TA N°94	1
INTEFP CIF St Denis	Poste non libéré		Poste non libéré	1

Mutations des Directeurs Adjoints du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DGT Réseau Transport	Pourvu en IT		Pourvu en IT	1
DGT Agents de contrôle	Non pourvu		Non pourvu	1
DGT Agents de contrôle	Non pourvu		Non pourvu	1
DGT Travail illégal	COTRUFO Nicolas	DGT	TA N°72	2

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Alsace Adj Pôle T	D'OVIDEO Raphaël	UT 57		2
UT Pyrénées Atlantiques ES Pau	JACOTTIN Arnaud	UT 40		4

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Bourgogne ARM SST	Non pourvu		Non pourvu	1
UR Bourgogne Recours	RUBAGOTTI Barbara	UT 10		1
UT Finistère ES Quimper	MOGUEN Yannick	UT 85		4
UR Bretagne Pôle T	Non pourvu		Vote pour Mme CHARRIER Pour : 4 Abst : 1 Contre Adm : 5	5
UR Bretagne FSE	Non pourvu		Non pourvu	3
UR Bretagne SRC	Non pourvu		Vote pour Mr AZE Pour OS : 5 Contre Adm: 5	4
UT Indre et Loire ES	COCHETEUX Lucie	UT 94		2
UT Loir et Cher ES SV	SURIEU Julien	UT 91		2
UT Loir et Cher URACTI SV	FORTUNA Stanley	UT 37		1
UR Corse ARM	ANTHELME Marie	UT 78		2
UT Corse du Sud ES	BALBI Igor	UT 92		4

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Corse du Sud ES	MARCADIER Julie	UT 46		4
UT Paris ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Paris ES	Non pourvu		Vote : HAMPARTZOUMIAN Stéphane OS : Pour ADM : contre	2
UT Paris ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Paris ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Paris ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Paris ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UR IDF SRC	COLLET CALLENS Alice	UT 59		3
UR IDF SRC	Non pourvu		Non pourvu	3
UR IDF SRC	Non pourvu		Non pourvu	3
UR IDF URACTI	Non pourvu		Non pourvu	1

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR IDF URACTI	Non pourvu		Non pourvu	1
UR IDF RECOURS SV	Non libéré		Non libéré	1
UR IDF Filière stratégique SV	CHEVALIER Régine	UT 94		1
UT Hts de Seine ES Nanterre/Clichy	BRANDT Kathia	UR IDF		1
UT Seine St Denis Politiques Travail	Poste pourvu en interne		Poste pourvu en interne	1
UT Pyrénées Orientales Mut Eco SV	BILLES IBARZ Virginie	UT 49		2
UT Corrèze Support Travail	DELCOMBEL Julien	UR Limousin		1
UT Hte Garonne ES SV	Non pourvu		Non pourvu	4
UT Gers ES	FOREST-FAYS Corinne	UT 45		1
UT Lot ES SV	MAILLIER Caroline	UT 83		1

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Manche ES St Lô	GODBIN Yaële	UR Basse-Normandie		1
UR Pays de Loire BOP 102 - ARE	Pourvu en interne		Pourvu en interne	3
UR Pays de Loire BOP 103	Pourvu en interne		Pourvu en interne	4
UR Pays de Loire Pol du Titre /VAE Apprentissage	Pourvu en interne		Pourvu en interne	2
UT Loire Atlantique CDET	Pourvu en attaché		Pourvu en attaché	3
UT Maine et Loire BOP 103	HADIDEN Kamel	UT 53		1
UT Mayenne Insertion jeunes SV	TAUPIN Kristen	UT 13		1
UR PACA URACTI Avignon	BERTIN Laurie	UT 48		1
UT Var ES	Non pourvu		NON POURVU	2
UT Var ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Var ES	Non pourvu		Non pourvu	2

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Var ES	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Var ES SV	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Drôme ES SV	ALBUS Delphine	UT 38		1
UT Isère ES	BARBARIN Sandrine	UT 26		2
UT Isère ES SV	Non pourvu		Non pourvu	2
UT Loire CDET	Non libéré		Non libéré	1
UR Rhône Alpes FSE	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	2
UR Rhône Alpes Conseiller prévention	Poste retiré		Poste retiré	3
UR Rhône Alpes Alternance	Pourvu en attaché		Pourvu en attaché	3
UR Rhône Alpes FSE SV	Non libéré		Non libéré	2
UR Rhône Alpes SESE	Poste retiré		Poste retiré	2

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Rhône Alpes Cellule Pluridisciplinaire	PICARD Françoise	UT 01		5
UR Rhône Alpes SRC SV	Poste retiré		Poste retiré	3
UT Rhône ES	Pourvu en interne		Pourvu en interne	7
DIECCTE Guadeloupe ES Agricole	Non pourvu		Non pourvu	3
DIECCTE Guadeloupe ES	Non pourvu		Non pourvu	3
DIECCTE Martinique ES SV	AUGER Guy	UT 11		3
DIECCTE Réunion Risques professionnels	Non pourvu		Non pourvu	6
DIECCTE Mayotte SRC	Pourvu en CT		Pourvu en CT	1 IT 1 ATT 3 CT
DIECCTE Mayotte ES	GAUBERT Aurélie	UT 83		3
DIECCTE Mayotte ES	CRUSSON Brigitte	DCSTEP St Pierre/Miquelon		3 IT 2 CT

Mutations des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIECCTE Mayotte URACTI SV	Non libéré		Non libéré	1 IT 2CT
INTEFP Santé Travail	BACIC Justine	UT 75	Disponibilité	1
INTEFP Resp. projet	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
DGT Transport	BARRET Nadia	Nouvelle Calédonie		1
DGT Recours Salariés protégés	HUMBLOT Hélène	UT 77		3

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Jacques ROGER – UT du Cher
Frédéric LAISNE – UR Languedoc Roussillon
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UT Ain

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
 Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
 et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.40.52.02.10

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

WWW.SYNTEF-CFDT.COM